

Classe de recrutement 1909 1 -

Modèle n° 30.  
Art. 63 de l'Inst<sup>on</sup> ministérielle  
du 30 juin 1910.

Nu<sup>m</sup>éro au registre  
ou  
à la liste matriciels } 1368

N° 96  
de la Nomenclature spéciale.

# FASCICULE DE MOBILISATION.

(Modèle Z.)

13 RÉGION.

Classe de mobilisation :

1909

SUBDIVISION

MONTLIÇON

Nom  
et prénoms.

Richard  
Abel

Né le

5 février 1889 à Montvicq

Profession :

Restaurateur

Grade : (1)

Adjudant

Domicilié à

Montvicq

Canton de

Montmarault

Département d

ALLIER

SANS AFFECTATION

VOIR L'ORDRE POUR LE CAS DE MOBILISATION  
PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

(1) Porter sur cette ligne la mention « Service auxiliaire » pour les hommes appar-  
tenant à ce service.

Fait ce jour et heure 2 h

1020-15 B. s. j. 61-a-1926.

Vu et inscrit  
au fichier  
de résidence.

— 2 —

— 3 —

## ORDRE

POUR LE CAS DE MOBILISATION.

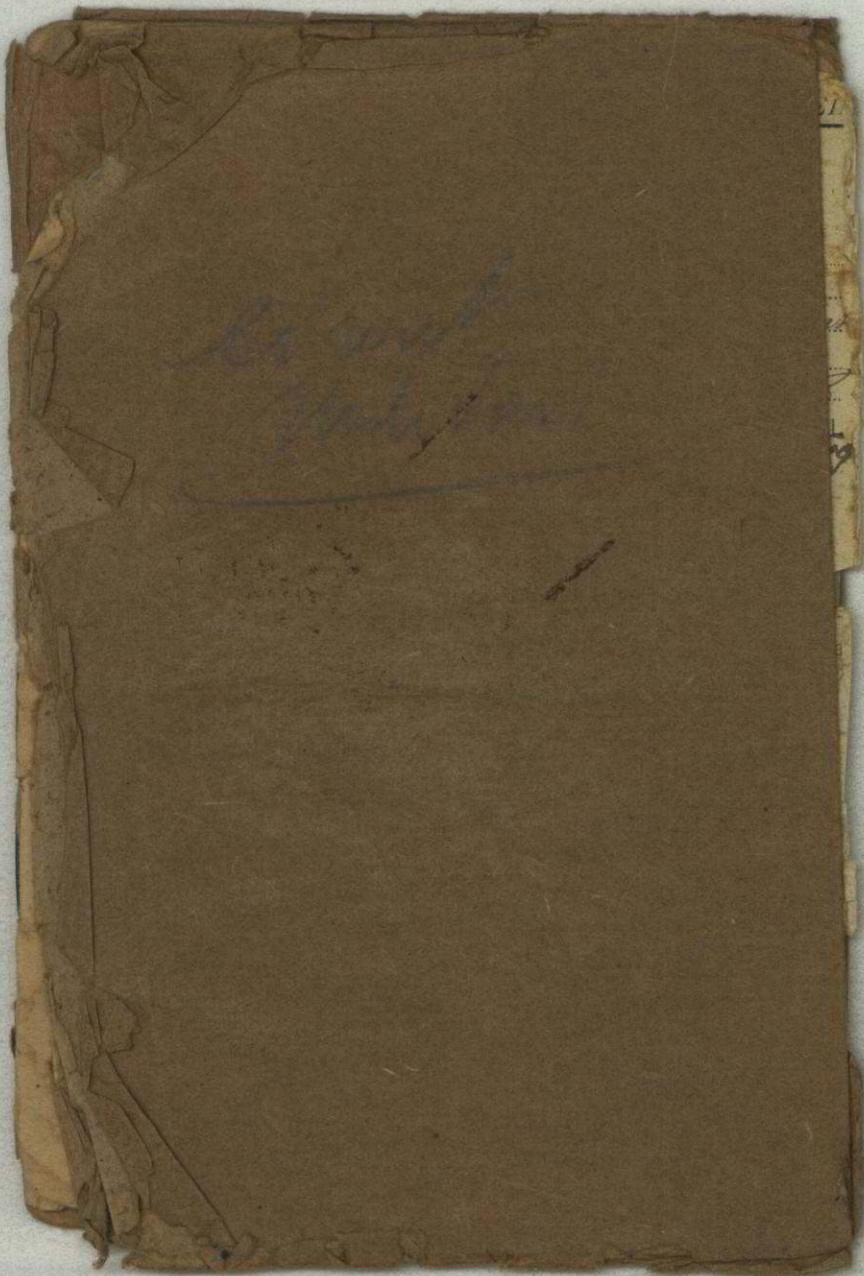
En cas de mobilisation portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le porteur du présent fascicule restera provisoirement dans ses

foyers et ne se mettra en route qu'après réception d'un ordre d'appel lui indiquant le corps ou service à rejoindre, le lieu de convocation, les jour et heure de présentation.

A MONTLUÇON, le 1 NOV 1927

Le Commandant du Bureau de recrutement.





FICHE TENANT LIEU DE LIVRET INDIVIDUEL

1<sup>er</sup> RÉGIMENT DE ZOUAVES

Nom *Richard*  
 Prénoms *Alfred*  
 Classe *1909* Grade *Adjudant*  
 Recrutement *Montluçon*  
 N° au répertoire *1368* N° au Registre M<sup>le</sup>  
 Profession *Employé* Service : Armée ou Auxil.  
 Adresse *57, R. de Flandres Paris 19*

Mutations Successives

Arrivé au Dépôt du 1<sup>er</sup> Régiment de Zouaves à Saint-Denis le *31 III 1919* mis en route isolément sur *Paris 19* le *31 III 1919* a perçu la somme de

**A REÇU SIX FRANCS**

à titre des frais de déplacement.

Campagnes

Contre l'Allemagne du *1914* au *1914*  
 ..... du ..... au .....  
 ..... du ..... au .....  
 ..... du ..... au .....

**RECEVU**  
 P. F. EQU  
 de Démobilisation  
 N° 250  
 Commandant

LOI DU 21 MARS 1905

relatives aux hommes dans leurs foyers.

Les réservistes pères de quatre enfants de la territoriale. (Article 48.)  
 Les réservistes pères de six enfants vivants passent de la territoriale. (Art. 48.)  
 Les réservistes, en vertu de ces dispositions, remettre à la gendarmerie un certificat de leur naissance des enfants et un certificat de leur mariage ou l'ont été simultanément.

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE. — VOYAGES.

Le réserviste, s'il se déplace, aux obligations de son service, est tenu de faire viser son livret par la gendarmerie de sa résidence.

Le réserviste, s'il se déplace, aux obligations de son service, est tenu de faire viser son livret par la gendarmerie de sa résidence.

Le réserviste, s'il se déplace, aux obligations de son service, est tenu de faire viser son livret par la gendarmerie de sa résidence.

Le réserviste, s'il se déplace, aux obligations de son service, est tenu de faire viser son livret par la gendarmerie de sa résidence.

Le réserviste, s'il se déplace, aux obligations de son service, est tenu de faire viser son livret par la gendarmerie de sa résidence.

Bureau de recrutement de *Montluçon*

NOM  
écrit en bâtarde.

*Richard*

PRÉNOMS :

*Abel*

SURNOMS :

Né le *9 février 1879*

à *Montluçon*

canton de *Montluçon*

département de *l'Allier*

résidant à *Paris*

canton de *dit*

département de *la Seine*

Profession de *garçon de magasin*

Fils de *Jean Joseph*

et de *Suzette Pauline*

domiciliés à *Montluçon*

canton de *Montluçon*

département de *l'Allier*

Marié le .....

à .....

alors domiciliée à .....

département de .....

Autorisation du Conseil d'administration en date

du .....

Numéro au registre  
matricule  
du Recrutement.

*1368*

Partie de la liste  
de recrutement  
cantonal.

*1<sup>er</sup>*

Numéro  
de  
la liste matricule.

ÉTAT-CIVIL.

*Montluçon* le *10 Octobre* 1919

Le Major *[Signature]* Le Commandant du Bureau de recrutement.





Campagnes.

	ANS.	MOIS.
En Allemagne	du 29-9-1914	
	au .....	
	du .....	
	au .....	
	du .....	
	au .....	
	du .....	
	au .....	
	du .....	
	au .....	

Blessures  
et actions d'éclat.  
Citations.

Ordre Général (n° 220) du 11 oct. 1914  
au cours de la bataille du 20 août 1914 voyant  
un autre S/O officier aux prises avec un petit  
partir qui s'opposait à la progression  
est venu spontanément à l'aide et a  
contribué à la chute de l'ouvrage et à la  
capture de 20 prisonniers dont 1 Capitaine.

Décorations.

Croix de guerre avec palme

## VACCINATION ET REVACCINATIONS.

## A. CONTRE LA VARIOLE.

	DATE.	RÉSULTATS.	SIGNATURE DU MÉDECIN chargé du service.
A l'arrivée au corps .....		Variolé ou Vacciné avec succès.	
Au corps.....	1° .....	Vacciné ou Revacciné avec suc- cès certain	
	2° .....	ou Sans succès.	
Dans la réserve de l'armée active, dans l'armée terri- toriale ou sa réserve.....	1° .....	Revacciné avec suc- cès certain	
	2° .....	ou Sans succès.	
		Revacciné avec suc- cès certain	
		ou Sans succès.	

## B. CONTRE LES INFECTIONS TYPHOÏDES. (Loi du 28 mars 1914.)

## 1° VACCINATION AVANT L'INCORPORATION (1).

Nature du vaccin employé : T. A. B. ....

NUMÉRO D'ORDRE des injections.	DATES des injections.	DOSES DE VACCIN.	NOM du médecin vaccinateur.
1 <sup>re</sup> injection ..			
2 <sup>e</sup> — ..			
3 <sup>e</sup> — ..			
4 <sup>e</sup> — ..			

(1) Éventuellement.

Suite vaccination page suivante.

## 2° VACCINATION AU CORPS.

Nature du vaccin employé : T. A. B. ....

NUMÉRO D'ORDRE des injections.	DATES des injections.	DOSES DE VACCIN.	NOM du médecin vaccinateur.
1 <sup>re</sup> injection.....			
2 <sup>e</sup> — .....			
3 <sup>e</sup> — .....			
4 <sup>e</sup> — .....			

Contre-indication { Temporaire.. ..  
à la date du..... { Permanente.. ..

## 3° REVACCINATIONS.

NUMÉRO D'ORDRE de revaccination.	ANNUELLE ou après maladie.	NATURE du vaccin employé.	DATES, doses.	SIGNATURE du médecin vaccinateur.
1 <sup>re</sup> revaccination.....				
2 <sup>e</sup> — .....				
3 <sup>e</sup> — .....				

Contre-indication { Temporaire.. ..  
à la date du..... { Permanente.. ..

## C. CONTRE LE CHOLÉRA. (Éventuellement.)

## 1° VACCINATION.

NUMÉRO D'ORDRE des injections.	DATE des injections.	DOSES DE VACCIN.	SIGNATURE du médecin vaccinateur.
1 <sup>re</sup> injection.....			
2 <sup>e</sup> — .....			

## 2° REVACCINATIONS.

1 <sup>re</sup> revaccination.....			
2 <sup>e</sup> — .....			

Visa de la Gendarmerie  
constatant les changements successifs.

(Domicile, résidence et déplacements pour voyager ou se rendre à l'étranger.)

En (1) *Rue Grégoire* du .....  
à *n° 21* .....

Canton de .....

Département d' *Paris* .....A ..... le *20. 11.* 19 *79* .....

Le Commandant de la Gendarmerie,

*Caston*En (1) *Résidence* du *St Marc* .....à *39 rue St Marc* .....Canton de *St Germain* .....Département d' *Paris* .....A ..... le *28. 8.* 19 *96* .....

Le Commandant de la Gendarmerie,

*Hattot*

En (1) ..... du .....

à .....

Canton de .....

Département d' .....

A ....., le ..... 19 .....

Le Commandant de la Gendarmerie,

(1) Domicile ou résidence suivant le cas.

# TITRE DE LIBÉRATION DÉFINITIVE

à insérer dans le *Livret individuel*.

M. (1) .. *Richard* .. *Abel* .. de la classe de recrutement de 19*09*., N° M° .. *13.68*., du Bureau de recrutement de .. *Moulins* .., classe de mobilisation de .. *1909* .., ayant satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée, est libéré à dater du .. *15 OCT 1938* .. des obligations du service militaire fixées par cette loi.

A cette date, il est mis à la disposition du Ministre de la Guerre pour la Défense passive (loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre).

Il cessera d'être à la disposition du Ministre de la Guerre le .. *15 OCT 1940* .. et ne sera plus, à partir de cette date, tenu de se conformer aux prescriptions de son fascicule de mobilisation.

Il ne pourra plus être convoqué, éventuellement, qu'à titre de **requis civil**, pour être employé, en temps de guerre, aux services administratifs et économiques (loi sur le recrutement de l'armée et loi du 11 juillet 1938, article 14).

A .. *Moulins* .., le .. *1 MAI 1939* ..

Le Commandant du Bureau de recrutement,

Signature :

*maul*

(1) Nom, prénoms.



*Mis en congé illimité le 31.7.1919 par le dépôt démob. 1<sup>er</sup> rég. zouaves P. Dunt se retire à Paris  
Publication de l'acte individuel déposé le 24 octobre 1919*

Nom : <b>Richard</b>		Numéro matricule du recrutement : <b>1368</b>																					
Prénoms : <b>Abel</b>		Classe de mobilisation : }																					
Surnoms : <b>CP 10388</b>																							
<p align="center"><b>ÉTAT CIVIL.</b></p> <p>Né le <b>6 Février 1889</b>, à <b>Moubois</b>, canton de <b>Moubois</b>, département de <b>l'Allier</b>, résidant à <b>Paris</b>, canton du <b>département de la Seine</b>, profession de <b>gérant de magasin</b>, fils de <b>Jean</b> et de <b>Saint Paul Marie</b>, domiciliés à <b>Moubois</b>, canton de <b>Moubois</b>, département de <b>l'Allier</b></p> <p>Marié le .....</p>		<p align="center"><b>SIGNALEMENT.</b></p> <p>Cheveux <b>et</b>, sourcils <b>noirs</b>, yeux <b>gris</b>, front <b>ordinaire</b>, nez <b>moyen</b>, bouche <b>moyenne</b>, menton <b>rond</b>, visage <b>ovale</b></p> <p>Taille : <b>1 m. 64</b> cent. Taille rectifiée : .. m. cent.</p> <p>Marques particulières : .....</p> <p>Degré d'instruction générale : <b>3</b></p>																					
<p align="center"><b>DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.</b></p> <p>Classé dans la <b>1<sup>re</sup></b> partie de la liste en <b>1910</b> <b>Soutien de famille</b></p> <p>Classé dans la .. partie de la liste en 19.....</p>		<p align="center"><b>CORPS D'AFFECTATION.</b></p> <p><b>121<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</b></p> <p><b>RÉGIMENT D'INFANTERIE Montluçon</b></p> <p><b>Sans affectation</b></p>																					
<p align="center"><b>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</b></p> <p>Inscrit sous le n° <b>26</b> de la liste dans le canton de <b>Moubois</b> incorporé à compter du <b>5 octobre 1910</b>, arrivé au corps le dit jour et soldat de 3<sup>e</sup> classe. <b>Souffert en campagne le 27 septembre 1912. Certificat de bonne conduite "accordé"</b></p> <p><b>RAPPELÉ A L'ACTIVITÉ (DÉCRET DE MOB. G. DU 1<sup>er</sup> AOUT 1914)</b> Arrivé au corps le <b>3 août 1914</b>. Aux armées le <b>4 août 1914</b>. <b>Caporal</b> le <b>12 décembre 1914</b>. <b>Sergent</b> le <b>12 décembre 1916</b>. <b>Adjudant</b> du <b>Régiment n° 304</b> en date du <b>29 mai 1918</b>.</p> <p>Mis en congé illimité de démobilisation par le dépôt démobilitateur du <b>4<sup>e</sup> Régiment de Zouaves</b> le <b>31 juillet 1919</b>.</p> <p>Se retire à <b>Paris</b> rue <b>Grégoire</b> n° <b>8</b>.</p> <p>Affecté pour la mobilisation au <b>12<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</b></p> <p align="center"><b>Dégagé des obligations du service militaire prévues par la loi du 31 Mars 1928, le 15 OCT 1938</b></p> <p align="center"><b>Maintenu à la disposition du Ministre de la Guerre pour la défense passive.</b></p>		<p align="center"><b>NUMÉROS</b></p> <table border="1"> <tr> <th>CORPS D'AFFECTATION.</th> <th>au contrôle spécial.</th> <th>MATRICULE ou au répertoire.</th> </tr> <tr> <td><b>121<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</b></td> <td><b>1. 10.</b></td> <td><b>2298</b></td> </tr> <tr> <td><b>RÉGIMENT D'INFANTERIE Montluçon</b></td> <td><b>2. 8.</b></td> <td><b>1914</b></td> </tr> <tr> <td><b>Sans affectation</b></td> <td><b>1/6</b></td> <td><b>05142</b></td> </tr> </table>		CORPS D'AFFECTATION.	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.	<b>121<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</b>	<b>1. 10.</b>	<b>2298</b>	<b>RÉGIMENT D'INFANTERIE Montluçon</b>	<b>2. 8.</b>	<b>1914</b>	<b>Sans affectation</b>	<b>1/6</b>	<b>05142</b>								
CORPS D'AFFECTATION.	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.																					
<b>121<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</b>	<b>1. 10.</b>	<b>2298</b>																					
<b>RÉGIMENT D'INFANTERIE Montluçon</b>	<b>2. 8.</b>	<b>1914</b>																					
<b>Sans affectation</b>	<b>1/6</b>	<b>05142</b>																					
		<p align="center"><b>LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes</th> <th>Subdivision de région.</th> <th>D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>24 Janv. 1913</b></td> <td><b>Paris 11<sup>e</sup> arr.</b></td> <td><b>Paris XI<sup>e</sup></b></td> <td><b>R</b></td> </tr> <tr> <td><b>26 Janv. 1914</b></td> <td><b>Paris 11<sup>e</sup> arr.</b></td> <td><b>Seine</b></td> <td><b>A</b></td> </tr> <tr> <td><b>20.11.1919</b></td> <td><b>Paris</b></td> <td><b>d<sup>e</sup></b></td> <td><b>R</b></td> </tr> <tr> <td><b>25 août 1926</b></td> <td><b>Paris 32 rue St Marc (29)</b></td> <td><b>Seine</b></td> <td><b>R</b></td> </tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes	Subdivision de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.	<b>24 Janv. 1913</b>	<b>Paris 11<sup>e</sup> arr.</b>	<b>Paris XI<sup>e</sup></b>	<b>R</b>	<b>26 Janv. 1914</b>	<b>Paris 11<sup>e</sup> arr.</b>	<b>Seine</b>	<b>A</b>	<b>20.11.1919</b>	<b>Paris</b>	<b>d<sup>e</sup></b>	<b>R</b>	<b>25 août 1926</b>	<b>Paris 32 rue St Marc (29)</b>	<b>Seine</b>	<b>R</b>
Dates.	Communes	Subdivision de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.																				
<b>24 Janv. 1913</b>	<b>Paris 11<sup>e</sup> arr.</b>	<b>Paris XI<sup>e</sup></b>	<b>R</b>																				
<b>26 Janv. 1914</b>	<b>Paris 11<sup>e</sup> arr.</b>	<b>Seine</b>	<b>A</b>																				
<b>20.11.1919</b>	<b>Paris</b>	<b>d<sup>e</sup></b>	<b>R</b>																				
<b>25 août 1926</b>	<b>Paris 32 rue St Marc (29)</b>	<b>Seine</b>	<b>R</b>																				
<p align="center"><b>MÉDAILLE MILITAIRE</b></p> <p align="center">Décret du <b>14.5.56</b> J. O. du <b>12.6.56</b></p>																							
<p align="center"><b>CAMPAGNES.</b></p> <p><b>Contre l'Allemagne</b> du <b>7 août 1914</b> au <b>7 août 1916</b> du <b>7 août 1914</b> au <b>31 juillet 1919</b></p>		<p align="center"><b>BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.</b></p> <p><b>Ordre Général du 11.10.1914 n° 920</b> "au cours de la bataille du 20.8.1917" "pendant un autre aff. aux prises avec un petit bataillon ennemi à la capture de 10 personnes dont 1 capitaine." <b>Croix de guerre avec palme</b></p> <p><b>Don pour certificat provisoire ancien combattant n° 10 988</b> de la liste pour le recrutement de <b>Moubois</b> à <b>Paris</b> le <b>6 18 juillet 1929</b> <b>Richard Abel 1909-1368</b></p>																					
<p align="center"><b>PÉRIODES D'EXERCICES.</b></p> <p>Réserve ... 1<sup>re</sup> dans 1 .....</p> <p>2<sup>e</sup> dans 1 .....</p> <p>Supplémentaire dans 1 .....</p> <p>Armée territoriale. 1<sup>re</sup> dans 1 .....</p> <p>Supplémentaire dans 1 .....</p> <p>Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. (Du .. au ..)</p>		<p align="center"><b>ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>la réserve de l'armée active.</td> <td>l'armée territoriale.</td> <td>la réserve de l'armée territoriale.</td> <td>DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>15 OCT 1938</b></td> </tr> </table> <p align="center">Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).</p>		la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.				<b>15 OCT 1938</b>												
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																				
			<b>15 OCT 1938</b>																				

Fiches alphabétique d'affectation et matriculaire créées le  
Fiche matriculaire envoyée